Quand le défendeur n'a pas constitué avoué, le *désistement* peut être fait et accepté par de simples actes signés des parties ou de leurs mandataires, et signifiés d'avoué à avoué (art. 402 du code de proc.). Il peut aussi être donné sur la barre, à l'audience. Il faut alors, pour qu'il soit valable, que le demandeur et le défendeur se trouvent à l'audience, en personnes ou par des mandataires, et que le juge constate leur présence et leur consentement. Dans ce cas, la signature des parties n'est point exigée pour la validité du *désistement;* l'intervention du tribunal, qui atteste ces arrangements, supplée à cette formalité. (Cour de cass., arrêts du 3 oct. 1808 et du 12 mai 1813.)

Quand le *désistement* est donné et accepté par de simples actes, il doit être signé des parties ou de leurs mandataires, tant sur l'original que sur la copie. Lorsqu'il est fait par acte d'avoué à avoué, le défendeur qui l'accepte peut, au lieu de signifier son acceptation de la même manière, demander qu'il lui en soit donné acte à l'audience.

Pour que le défendeur soit tenu d'accepter le *désistement*, il faut qu'il soit donné purement et simplement, sans restriction. Lorsqu'il est conditionnel, l'autre partie a le droit d'examiner si elle y trouve son avantage, et de ne pas l'accepter si ses intérêts lui paraissent devoir en souffrir.

Le *désistement* une fois accepté, les choses sont remises, de part et d'autre et de plein droit, dans l'état ou elles étaient auparavant. Le *désistement* emporte également soumission d'acquitter les frais au payement desquels la partie qui s'est désistée est contrainte, sur une simple ordonnance du président, mise au bas de la taxe, en présence des parties, ou celles-ci ayant été appelées par acte d'avoué à avoué. Si cette ordonnance émane d'un tribunal de première instance, elle est exécutée nonobstant opposition ou appel; si elle émane d'une cour impériale, elle est exécutée nonobstant opposition (art. 403 du code de proc.).

Le *désistement* ne produit son effet qu'entre les parties qui l'ont fait ou accepté, et il ne peut être opposé aux tiers. Le créancier peut même demander la nullité de celui que son débiteur a fait ou consenti en fraude de ses droits.

Le *désistement* remettant les choses de part et d'autre en l'état où elles étaient avant la demande, les actes de la procédure ainsi annulés ne peuvent produire aucun effet, pas même celui d'interrompre la prescription.

Pour que le *désistement* en appel produise son effet, est-il nécessaire qu'il soit accepté? Dans son *Répertoire de jurisprudence*, Merlin résout cette question d'une manière remarquable : « L'article 403 du code de procédure civil, dit-il, ne porte que sur les *désistements* de demandes. Or, la règle qu'il établit pour ces *désistements*, peut-on l'étendre aux *désistements* d'appel? Non, et il y en a une raison bien simple : c'est que tout *désistement* d'appel contient nécessairement, et par la force des choses, acquiescement à la sentence qui en est l'objet, et que jamais l'acquiescement à une sentence ou à une demande n'a eu besoin, pour être obligatoire et irrévocable, de l'acceptation, soit de la partie en faveur de laquelle cette sentence avait été rendue, soit de la partie qui avait formé cette demande. D'où vient cette différence entre le simple *désistement* d'une demande et l'acquiescement? Précisément de ce que, pour former un contrat, il faut le concours des volontés des deux parties. Dans le cas de l'acquiescement à une demande, ce concours existe évidemment, puisque le demandeur a, d'une part, exprimé son intention, et que, de l'autre, le défendeur y a souscrit. Il existe également dans le cas de l'acquiescement à une sentence, puisque, d'une part, celui en faveur duquel la sentence a été rendue a manifesté, en la provoquant, son intention d'en profiter; et que, de l'autre, celui que la sentence a condamné s'est soumis à en exécuter les dispositions. Mais, dans le cas de *désistement* d'une demande, il n'y a encore que le demandeur qui ait parlé; il faut donc que le défendeur s'explique; qu'il accepte le *désistement*, pour que l'on puisse dire qu'il y a ce que les lois romaines appellent *consensus duorum in idem placitum*. Au surplus, quand nous disons que l'acquiescement à une sentence produit tout son effet sans acceptation, ce n'est pas d'après nous-même que nous parlons; *ad solutionem dilationem petentem acquievisse sententiæ manifeste probatur :* ce sont les termes de la loi 5, *De re judicata*. Ainsi, celui qui, étant condamné, demande un délai pour payer le montant de sa condamnation, acquiesce par cela seul à la sentence, et il ne peut plus en alléguer le mal jugé. C'est la remarque de Godefroy, sur ce texte : *Dilationem solvendi qui petit, tacite sortem deberi fatetur et sententiæ acquiescit*. La loi n'exige pas que le délai demandé ait été consenti par le créancier en faveur duquel a été prononcée la condamnation; il suffit que la demande en ait été faite, pour qu'il y ait acquiescement, et par suite fin de non-recevoir. » Mais il en est autrement, soutiennent la plupart des jurisconsultes, quand l'appelant ne se désiste que de la procédure sur l'appel, et qu'il se réserve expressément ou tacitement la faculté de la régulariser par une procédure nouvelle. Le *désistement* ne produit alors son effet qu'autant qu'il a été accepté, ou que le juge d'appel en a donné acte.

Devant les tribunaux correctionnels ou criminels, il arrive souvent que le condamné ou l'accusé se trouve en face de deux adversaires : le ministère public qui le poursuit au nom de la société, et la partie civile qui demande réparation du préjudice qu'elle a souffert. En conséquence, il peut y avoir *désistement* en matière criminelle : 1° de la part du ministère public; 2° de la part de la partie civile; 3° de la part de la partie condamnée, quand elle abandonne un recours par elle formé contre la sentence.

Nous allons examiner ces divers cas.

1° *Désistement du ministère public*. Mandataire de la société, agissant en son nom et dans ses intérêts, le ministère public ne peut, en principe, se désister de l'action qu'il a intentée; la loi s'empare des actes qu'il a faits et les défère aux tribunaux à qui seuls appartient le droit de décider si la poursuite était bien ou mal fondée. Le pouvoir du ministère public se borne à reconnaître que les charges sont insuffisantes. Le tribunal saisi légalement de l'action a même le droit de prononcer une peine, bien que le ministère public ait conclu à l'acquittement du prévenu. De plus, un tribunal ne peut renvoyer un prévenu sur le seul motif que le ministère public a abandonné la prévention à son égard.

Le ministère public ne peut pas plus se désister d'un recours qu'il a formé dans l'intérêt de son action que de l'action elle-même.

Le *désistement* de la partie civile n'a même aucune influence sur l'action du ministère public. En effet, la poursuite exercée par la partie lésée et celle intentée par le ministère public sont entièrement distinctes.

Il n'existe d'exception à ces principes que dans le cas où l'action du ministère public est entièrement subordonnée à la plainte de la partie lésée, comme en matière d'adultère. Le mari peut alors, en se désistant de sa plainte, anéantir la poursuite. M. Favard de Langlade soutient cependant la négative : « Quand, dit-il, l'action du ministère public a été mise en mouvement par la plainte du mari, elle cesse d'être enchaînée, elle ne peut être subordonnée à la volonté, au caprice du mari. Dès que la plainte a été portée devant le magistrat, la société doit être satisfaite, et elle ne peut l'être que par le jugement définitif de la plainte en adultère. Le mari pourra ensuite pardonner à sa coupable épouse. » Une pareille théorie est inadmissible. Elle est victorieusement combattue par MM. Chauveau et Faustin-Hélie : « La loi, écrivent ces auteurs, en subordonnant la poursuite à la dénonciation du mari, a voulu qu'il pût sans cesse pardonner à sa femme, et que l'exercice de l'action publique ne fût jamais un obstacle à la réconciliation des époux. Il serait contradictoire de continuer les poursuites malgré la volonté du mari, lorsque son assentiment est nécessaire pour les commencer; la société a plus d'intérêt à la réunion des époux qu'à la punition d'un délit qui ne laisse jamais de traces qui le rendent certain et manifeste pour le public; et il importe aux bonnes mœurs elles-mêmes qu'un fait qui blesse la sainteté du mariage ne devienne pas, par une instruction devant les tribunaux, un scandale public, et n'acquière pas par des jugements une certitude judiciaire. Telle est, d'ailleurs, la puissance domestique du mari, que non-seulement il a seul le droit de se plaindre, mais qu'il peut encore, après la condamnation prononcée et en consentant à la reprendre, soustraire sa femme à la peine dont les tribunaux l'ont frappée; or, si le mari peut exercer un tel pouvoir après que sa femme a été condamnée, à plus forte raison le peut-il avant cette condamnation; il peut donc, en se désistant de la plainte qu'il a portée, arrêter la poursuite. » Le système de MM. Chauveau et Hélie est, du reste, conforme aux règles de l'ancienne jurisprudence. « En France, dit Fournel, dans son *Traité sur l'adultère*, il est permis de transiger avec sa femme sur le fait de l'adultère, et de remettre le crime, soit avant, soit *après l'accusation intentée*, et une pareille transaction opère contre le mari ou ses héritiers une fin de non-recevoir insurmontable. »

Mais si, en principe, le ministère public n'a pas le droit de se désister de l'action, il peut du moins se désister de l'instance ou d'un simple acte de procédure, pourvu toutefois que ce *désistement* n'entraîne point la perte de l'action.

2° *Désistement de la partie civile*. Il est hors de doute que la partie civile peut se désister de son action devant les tribunaux criminels : en effet, elle n'est en cause que pour des intérêts purement privés. De même qu'en matière civile, le *désistement* peut être fait en tout état de cause.

Le *désistement* est divisible, et la partie civile qui a intenté une poursuite contre plusieurs prévenus peut se désister à l'égard des uns seulement et continuer son action contre les autres.

Comme en matière civile, le *désistement* en matière criminelle emporte soumission de payer tous les frais jusqu'à sa signification.

3° *Désistement de la partie condamnée*. Lorsqu'un prévenu se désiste de l'appel qu'il a interjeté, cet acte n'empêche point le ministère public de former un pourvoi de son côté.

La cour de cassation a jugé que, lorsqu'un prévenu s'est désisté de son appel, la peine prononcée par les premiers juges ne commence à courir que du jour où il lui a été donné acte de son *désistement*. Cet arrêt est une application de l'art. 23 du code pénal, d'après lequel une condamnation ne peut être exécutée que du jour où elle est devenue irrévocable.

DÉSISTER (SE) v. pr. (dé-zi-sté — lat. *desistere*, cesser). Faire acte de renonciation; cesser de poursuivre en justice : SE DÉSISTER *de ses droits*. SE DÉSISTER *de son accusation*. SE DÉSISTER *d'un appel*. SE DÉSISTER *d'une demande*.

DESISTRIÈRES (François), jurisconsulte français du XVIe siècle. Il fut avocat au parlement de Paris, puis chanoine à Aurillac. Il a publié un *Discours de la tenue des conciles sur une dispute eue avec un religieux de Saint-François* (Clermont, 1594, in-12), dans lequel il attaque les ligueurs et les moines, et se montre gallican. — DESISTRIÈRES (Jean), descendant du précédent, mort en 1692. Il a laissé deux ouvrages manuscrits, dont l'un a pour titre : *Mémoires curieux sur les fiefs de chaque province de France*, et l'autre : *Histoire d'Auvergne*. — DESISTRIÈRES (François-Michel), vicomte de Murat, petit-fils du précédent, né à Vic (Auvergne) vers 1740, mort vers 1810. Il fut conseiller du roi et lieutenant général au bailliage de Carladès. Ses principaux écrits sont : l'*Art de cultiver les pays de montagnes et les climats froids* (Paris, 1774), et *Histoire d'Auvergne* (1782), inachevée.

DÉSITALIANISÉ, ÉE (dé-zi-ta-li-a-ni-zé) part. passé du v. Désitalianiser : *Un Italien n'est jamais bien* DÉSITALIANISÉ.

DÉSITALIANISER v. a. ou tr. (dé-zi-ta-li-a-ni-zé — du préf. *dés*, et de *italien*). Dépouiller des habitudes, des mœurs, de la tournure italiennes : *L'Autriche n'a jamais pu* DÉSITALIANISER *ses provinces italiennes*.

DESJARDINS (Jean), en latin **Hortensius** ou **Ab Hortis**, médecin français, né près de Laon, mort en 1549. Il se fit recevoir docteur à Paris (1519), devint doyen de la Faculté de médecine de cette ville, et fut un des médecins de François Ier. Il acquit comme praticien une telle réputation qu'il passait pour capable de guérir toutes les maladies.

DESJARDINS (Martin VAN DEN BOGAERT ou BAUGAERTEN, dit), sculpteur hollandais, né à Breda en 1640, mort en 1694. Il se rendit en France, fut reçu à l'Académie des beaux-arts en 1671, et devint, en 1686, recteur de cette Académie. Il a fait, principalement pour les églises, de beaux travaux qui furent détruits par la Révolution. La statue équestre de Louis XIV de la place Bellecour, à Lyon, et celle de la place des Victoires, étaient de lui. Cette dernière, qui représentait le grand roi couronné par la Victoire, avait été commandée par le maréchal de La Feuillade. Ces *images du despotisme* périrent en 1792. Desjardins avait acquis par son art une fortune considérable.

DESJARDINS (Marie-Catherine-Hortense), dite Mme **Villedieu**, femme auteur française, née à Alençon vers 1640, morte en 1683, au petit village de Clinchemare, dans le Maine. Presque enfant encore, Mlle Desjardins se faisait remarquer par un esprit charmant, léger, un peu trop léger, une intelligence vive, facile, mais un peu désordonnée, une imagination ardente, très-ardente, passionnée, romanesque. On pouvait pressentir déjà combien serait agitée cette âme qui s'éveillait à peine.

Et déjà la voilà en pleine aventure d'amour avec un de ses cousins..., sans doute une amourette comme cousins et cousines ne manquent guère d'en ébaucher à l'âge de quinze ans? Point : une intrigue, une véritable intrigue entre amant et amante, et qui même fit tant de bruit et de scandale, que les précoces amoureux furent obligés (peut-être ne demandaient-ils pas mieux) de fuir le toit paternel, de quitter Alençon. Ils vont se cacher à Paris... Mais nous cherchons vainement le cousin; il n'est plus là, et de lui il ne sera plus question; un autre l'a remplacé, et c'est un jeune et charmant capitaine d'infanterie nommé Villedieu, dont notre héroïne essayera de s'approprier le nom, bien que ce nom appartienne depuis un an à une autre femme. Elle suit son nouvel amant de garnison en garnison; mais elle ne peut le suivre en campagne, où à quelque temps de là il est envoyé, et d'où il ne révient pas.

Tout est exagéré chez notre héroïne : son amant étant mort, elle se persuade, elle croit sincèrement qu'elle est morte, elle aussi, morte au monde, à ses pompes et à ses œuvres; elle va donc frapper à la porte d'un couvent; mais bientôt cette porte se rouvre devant l'oiseau, qui, décidément amoureux d'indépendance, n'a pas pu se faire à sa cage.

L'impénitente va habiter avec sa sœur, Mme de Saint-Romain, et là elle rencontre le marquis de La Chasse par qui elle se laisse consoler. Le marquis de La Chasse était marié, mais séparé de sa femme. De son union avec Catherine naquit un enfant qui ne vécut qu'une année. Son père le suivit de près au tombeau.

Mlle Desjardins vole à d'autres amours et épouse un de ses cousins, cette fois sérieusement, dit-on. Cependant, il est une raison d'en douter : c'est qu'elle garda le nom de Villedieu. Peu après elle se retira à Clinchemare, où elle finit ses jours, abrégés par des excès de tous genres.

Telle fut la vie aventureuse, orageuse de la fille d'un bon bourgeois d'Alençon. Mais Mlle Desjardins trouva dans sa vie sensuelle le temps et la volonté de cultiver les lettres; elle y acquit une grande renommée, s'y fit une place entre Mlle de Scudéri et Mme de La Fayette. Ajoutons, toutefois, que cette réputation a singulièrement pâli, car qui aujourd'hui connaît Mlle Desjardins?

Ses œuvres ont été réunies, en 1702, en dix volumes in-12, et une seconde édition a été publiée en 1721. On y remarque surtout les *Désordres de l'amour;* le *Portrait des faiblesses humaines; Cléonice; Carmente;* les *Galanteries grenadines;* les *Amours des grands hommes; Lysandre;* les *Mémoires du sérail;* les *Nouvelles africaines;* les *Exilés de la cour d'Auguste;* les *Annales galantes;* enfin deux tragédies jouées en 1663, *Manlius Torquatus* et *Nitetis*.

Nous avons, au commencement de cette biographie, analysé le caractère de la femme; eh bien! la femme se retrouve tout entière dans l'auteur; l'analyse de son caractère est celle de ses œuvres. Elle peint avec vivacité, avec passion, d'un pinceau chargé de couleurs éclatantes; elle aurait pu dire ce que dira plus tard Olympe de Gouges : « Je dicte avec mon âme. » Mais l'âme de Mlle Desjardins est sans cesse errante dans un monde peu connu du commun des lecteurs, qui appelle déréglement cette vivacité, déréglée en effet. De plus, l'auteur n'est pas toujours très-pur, très-correct. Mais avait-elle le temps d'apprendre la grammaire, la folle jeune femme? Un critique lui fait un autre reproche devenu banal aujourd'hui : elle a également gâté l'histoire et le roman par un mélange dangereux de fables et de vérités, qui contribue à répandre de l'incertitude sur les faits les plus vrais, et accrédite les anecdotes les plus fausses, surtout dans l'esprit des femmes et des jeunes gens...

Voici d'ailleurs qui fera connaître Mlle Desjardins mieux que bien des pages de critique; c'est son portrait peint par elle-même : « J'ai, dit-elle, la physionomie heureuse et spirituelle, les yeux noirs et petits, mais pleins de feu; la bouche grande, mais les dents assez belles pour ne pas rendre son ouverture désagréable; le teint aussi beau que peut l'être un reste de petite vérole maligne; le tour du visage ovale; les cheveux châtains. Mais j'ose dire que j'aurais bien plus d'avantage à montrer mon âme que mon corps et mon esprit que mon visage; car, sans vanité, je n'ai jamais eu d'inclination déréglée. Mon âme n'est agitée ni par l'ambition ni par l'envie, et sa tranquillité n'est jamais troublée que par la tendresse que j'ai pour mes amis; j'ai plus de joie des biens qu'ils reçoivent que s'ils m'étaient envoyés. Mais ma tendresse n'est pas aussi générale qu'elle est forte, car je ne la donne qu'*à peu de gens!!* et pour qu'un homme soit digne d'être mon *ami*, il faut que ses inclinaisons soient conformes aux miennes et qu'il soit le plus *discret* homme de son siècle. Ce n'est pas que je donne grande matière de discrétion, car j'ai de la vertu, et de cette vertu qui est également éloignée du scrupule et de l'emportement, dont la simplicité fait la force et la nudité le plus grand ornement. J'ai une fort grande fierté; mais comme elle ne sied bien qu'aux belles, et que je ne suis pas de ce nombre, je tâche de mettre en sa place une douceur qui ne m'est pas si naturelle, mais qui m'est plus convenable. J'aime à railler, et ne me fâche jamais qu'on me raille, pourvu que je sois présente, » etc. S'il ne s'agissait d'une femme, nous dirions que ce portrait est flatté jusqu'à l'impudence.

DESJARDINS (Jacques), général français, né à Angers en 1759, mort à Eylau en 1807. Il entra au service en 1776, et n'était en 1790 que sergent. Chargé d'instruire la garde nationale d'Angers, il en devint lieutenant-colonel, entra avec ce grade dans l'armée, se distingua par sa bravoure à Jemmapes, à la prise de Namur, au siége de Maubeuge, reçut le grade de général de brigade en 1793, et, l'année suivante, celui de général de division. En 1795, Desjardins prit le commandement en chef de l'armée des Ardennes, puis servit dans les armées du Nord et de Batavie. Il commandait une division lorsqu'il fut mortellement blessé sur le champ de bataille d'Eylau.

DESJARDINS (Louis-Joseph-Isnard), graveur français, né à Paris en 1814. Elève de Gros, il s'essaya d'abord dans la peinture historique; mais, découragé sans doute par le résultat médiocre de ses premières tentatives, il se tourna vers la gravure en taille-douce, genre où il obtint plus de succès. Les bonnes études qu'il avait faites à l'atelier de Gros lui permirent de traduire avec intelligence les œuvres des maîtres. Mais, pendant qu'il entrait ainsi dans la carrière de Marc-Antoine et d'Albert Dürer, le hasard lui fit découvrir un procédé fort ingénieux, la *chromotypo-*

graphie, ou impression *fac-simile*, appelée aussi *gravure Desjardins*, et qui produit, au moyen de quatre planches d'acier chargées des couleurs nécessaires, l'aspect de la peinture reproduite. Ce procédé donne parfois des résultats excellents; mais son côté mécanique le fait surtout entrer dans le domaine de l'art industriel. Il n'en ajoute pas moins un mérite réel aux gravures de l'artiste. Aussi les épreuves en ce genre exposées par M. Isnard Desjardins depuis vingt ans ont-elles été remarquées bien souvent. Citons la *Déclaration soufflée*, d'après M. Guillemin, qui parut en 1847; le *Marché sur la plage*, d'après M. Auguste Delacroix, en 1850; les *Chiens de chasse*, d'après Decamps, et un *Paysage*, d'après Hubert, en 1853; la *Marée descendante*, encore d'après M. Auguste Delacroix, en 1857; *Dix ans après*, du même maître, etc... Toutes ces gravures sont tellement répandues qu'elles sont devenues presque populaires. L'Exposition de 1855 en réunissait une collection brillante, mais qui fut rangée, avec raison, parmi les produits de l'art industriel. Dans cette division, à la 26e et à la 32e classe, M. Isnard Desjardins obtint deux premières médailles.

DESJARDINS (Abel), historien, né à Paris en 1814. Il se fit recevoir docteur ès lettres en 1844, et passa, en 1847, du collége d'Angers, où il professait, à la chaire d'histoire de la Faculté de Dijon. M. Desjardins fut chargé, en 1852 et en 1855, de deux missions en Italie par le ministre de l'instruction publique. Appelé à la Faculté de Caen en 1856, il fut envoyé l'année suivante à celle de Douai, dont il est devenu doyen. Outre une thèse remarquable sur l'*Empereur Julien*, et un recueil de papiers relatifs aux rapports diplomatiques de la France et de la Toscane, insérés dans les *Documents inédits pour l'histoire de France* (1859), on a de lui : *Etude sur saint Bernard* (1849); *Vie de Jeanne Darc d'après des documents nouvellement publiés* (1854, in-18); l'*Esclavage dans l'antiquité* (1857, in-8°), etc. M. Desjardins a été, en 1848, un des rédacteurs de l'*Eclaireur républicain de la Côte-d'Or*.

DESJARDINS (Ernest), historien français, né à Noisy-sur-Oise en 1823. Il est frère du précédent. Il fut successivement professeur à Angers, à Dijon, où il prit quelque temps part à la rédaction de l'*Eclaireur de la Côte-d'Or*, à Alençon, à Mâcon, se fit recevoir docteur ès lettres en 1854 avec une thèse sur la *Topographie du Latium*, et fut appelé, en 1856, à professer au lycée Bonaparte. M. Ernest Desjardins reçut, de 1852 à 1860, diverses missions historiques en Italie, fit un voyage en Egypte, entra en 1860, en qualité de membre et de secrétaire, dans la commission chargée d'éditer aux frais du gouvernement les œuvres de Borghesi, et devint, l'année suivante, maître des conférences de géographie à l'Ecole normale. M. Desjardins, esprit chercheur et distingué, a fait plusieurs découvertes en histoire et en archéologie. Outre de nombreux articles dans divers recueils, il a publié : *Atlas de géographie ancienne de l'Italie* (1852); *Voyage d'Horace à Brindes* (1855); *Parme, ses antiquités, le Corrége, etc.* (1856); le *Pérou avant la conquête espagnole* (1858); le *Grand Corneille historien* (1861, in-8°), etc. Il a commencé, en 1857, les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

DESJOBERT (Amédée), homme politique français, né à Orsay (Seine-et-Oise) en 1796, mort à Rieux, près de Neufchâtel, en 1853. Il était maire de Rieux lorsque, en 1833, l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure) l'envoya siéger à la Chambre des députés. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, Desjobert siégea du côté gauche. Il s'y signala par la guerre déclarée, incessante, qu'il fit à l'occupation de l'Algérie par la France, prodigua dans ce but les discours, et, non content de réclamer à chaque session l'abandon de notre colonie, il publia sur le même sujet un grand nombre de brochures. Membre de la Constituante et de la Législative, il vota avec la majorité, mais sans abandonner un seul instant son idée fixe, qu'il continua avec aussi peu de succès à développer dans de nouveaux discours. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Desjobert fit partie de la Commission exécutive, puis fut élu par la Seine-Inférieure membre du Corps législatif (1852); mais comme le temps n'était plus aux discours, comme, du reste, il avait moins de chances que jamais de voir le gouvernement entrer dans ses vues, il se démit de son mandat après la première session. Possesseur d'une nombreuse bibliothèque, il l'a léguée aux trois principales localités de son arrondissement : Neufchâtel, Gournay et Forges.

DESJOBERT (Louis-Remi-Eugène), paysagiste français, né à Châteauroux le 16 avril 1817, mort à Paris le 25 octobre 1863. Il eut pour maîtres Jolivard et M. Aligny, et débuta par un paysage au Salon de 1842. L'année suivante, il exposa une toile intitulée : *Promenade de Louis XIV dans la forêt de Fontainebleau*. Il fit admettre ensuite successivement au Salon : en 1845, les *Saules inondés;* en 1846, une *Matinée d'automne dans le Forez;* en 1847, une *Baigneuse endormie* (paysage); en 1848, une vue des *Environs de Randam*, en *Auvergne;* en 1852, le *Scieur de pierres;* en 1853, l'*Automne*. Ce dernier ouvrage, qui avait été commandé à l'auteur par le ministère d'Etat, fut remarqué du public et de la critique. A l'Exposition universelle de 1855, Desjobert obtint une médaille de 3e classe pour deux paysages : *Habitation normande* et *Herbage au bord de la mer*. Un rappel de la même récompense lui fut accordé en 1857 pour un paysage intitulé : l'*Automne dans les bois*, et pour l'*Intérieur d'une garenne*, acheté par le ministère d'Etat. Au Salon suivant (1859), Eugène Desjobert exposa cinq tableaux : *Groupe d'arbres au bord de la mer*, *Préau de Saint-Maurice*, *Bords de rivière*, *Intérieur d'un cimetière*, *Ferme normande*. En rendant compte de cette exposition, M. Paul de Saint-Victor appréciait ainsi le talent de M. Desjobert : « Cet artiste colore finement des paysages de beau style. Le *Coup de vent* de Ruysdaël souffle dans son *Groupe d'arbres* construit en portique au bord de la mer. Les terrains sont parfaits, ni trop léchés, ni trop empâtés. Il ne manque à M. Desjobert qu'un grain de je ne sais quoi pour passer maître à son tour. » Ce grain de je ne sais quoi, Eugène Desjobert fit effort pour le mettre dans ses paysages du Salon de 1861 : *Sous les pommiers*, les *Paysagistes*, *Intérieur de bois*, *Environs de Granville* (acquis par l'Etat), *Prairie au bord de la Marne, le matin* (appartenant à M. Lefuel), *Etude de forêt en automne*. « Il serait difficile de faire un choix parmi ces toiles, dit M. Th. Gautier (*Abécédaire du Salon de* 1861) : elles se recommandent toutes par un aspect agréable et une exécution soignée. Le dessin y donne à la couleur une certitude qui manque souvent aux paysages. L'anatomie des arbres se suit aisément sous le feuillé; les plans des terrains s'enchaînent du bord de la toile à l'horizon, même à travers les taillis et les futaies. » Desjobert obtint une médaille de 2e classe en 1861 et un rappel de la même récompense en 1863. Au Salon de cette même année, il exposa : *Saint Owen's Bay* (Jersey), un *Marais au bord de la mer*, et un *Soleil couché sur la Marne*. Nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite de cette Exposition, il mourut quelques mois après. Le Salon de 1864 contenait encore deux tableaux de cet artiste frappé si prématurément une *Vue du palais de l'Elysée* et un *Dessous de bois* (étude).

DESLANDES (André-François BOUREAU), polygraphe français, né à Pondichéry (Indes) en 1690, mort à Paris en 1757. Son père avait épousé la fille du chevalier Martin, gouverneur de Pondichéry, directeur général de la compagnie des Indes, mort commissaire de la marine à Saint-Domingue. Lui-même vint en France à un âge encore peu avancé, et eut l'occasion de se lier avec le père Malebranche, qui essaya de le faire entrer à l'Oratoire. Deslandes n'aurait pas demandé mieux; mais des considérations de famille l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Il finit par embrasser la carrière de son père, fut longtemps commissaire de la marine à Rochefort, puis à Brest, et passa les dernières années de sa vie à Paris. Ses livres se ressentent du caractère de ses occupations habituelles; il n'a pas eu le temps de les digérer. Ils portent d'ailleurs l'empreinte des doctrines en vogue dans le parti encyclopédiste. Ses proches publièrent après sa mort qu'il avait abjuré ses erreurs, si erreurs il y a. Les vers suivants, récités par lui quelques jours avant de mourir, ne le prouveraient guère :

> Doux sommeil, dernier terme
> Que le sage attend sans effroi,
> Je verrai d'un œil ferme
> Tout passer, tout s'enfuir de moi.

On trouve ce mauvais quatrain dans une pièce ayant pour titre : *Mon cabinet*, publiée douze ans avant la mort de Deslandes. On a de lui : *Histoire critique de la philosophie* (Amsterdam, 1737, 3 vol. in-12); *Essai sur la marine et le commerce* (Paris, 1743, in-8°); *Essai sur la marine des anciens et particulièrement sur leurs vaisseaux de guerre* (Paris, 1748, in-12); *Lettres sur la construction des vaisseaux* (sans date, in-12); *Lettres critiques sur l'histoire navale d'Angleterre* (1752, in-12); *Histoire de Constance, premier ministre du roi de Siam* (1756, in-12). Le père de Deslandes avait été lié avec Constance, et il déclare lui-même avoir écrit cette vie sur les mémoires et lettres de son père, ainsi que du chevalier Martin, son aïeul maternel : *Recueil de différents traités de physique et d'histoire naturelle* (1748-1750-1753, 3 vol. in-12); *Nouveau voyage d'Angleterre*, opuscule inséré dans un ouvrage de Dubois de Saint-Gelais, ayant pour titre : *Etat présent d'Espagne, etc.; Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant* (1714, in-12); l'*Art de ne point s'ennuyer* (1715, in-12), ouvrage dont la lecture est ennuyeuse au suprême degré; la *Fortune*, histoire critique (1751, in-12, sans nom de lieu); *Histoire de la princesse de Montferrat*, roman (Paris, 1749, in-12); *Lettre sur le luxe* (1745, in-8°); *Lettre à M. le trésorier de France* (1748, in-12); *Pygmalion* ou la *Statue animée* (Paris, 1740, in-12); *Mon cabinet*, en vers (Paris, 1745); l'*Optique des mœurs* (Paris, 1742, in-12); *Traité sur les différents degrés de la certitude morale par rapport aux connaissances humaines* (1750, in-12); *Landæsii poemata*, premier ouvrage de Deslandes (Londres, 1713, in-12). On lui attribue encore la traduction du livre anglais : *De la certitude des connaissances humaines* ou *Examen philosophique des diverses prérogatives de la raison et de la foi* (Londres, 1741, 1 vol. in-8°).

DESLANDES (Pierre DE LAUNAY), directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, né à Vergoncey, près d'Avranches, en 1726, mort en 1803. Il fit d'abord partie de la congrégation de l'Oratoire, et se livra à l'enseignement; puis il entra à l'Ecole des ponts et chaussées, et devint successivement sous-directeur et directeur de la manufacture de Saint-Gobain (1758). Deslandes apporta de grandes améliorations à la fabrication des glaces, supprima le soufflage, perfectionna le coulage de façon à obtenir des produits d'une grande dimension, substitua l'emploi du sel de soude à celui de la soude brute, et introduisit à Saint-Gobain le douci et le poli, qui n'étaient précédemment donnés qu'à Paris. Il prit sa retraite en 1789, après avoir porté à un haut degré de prospérité et de splendeur l'établissement confié à ses soins.

DESLANDES (Léopold), médecin, né à Paris en 1797, mort dans la même ville en 1852. Il a publié plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Phénomènes propres à faire distinguer le suicide de l'homicide dans le cas de pendaison* (1824, in-8°); *Manuel d'hygiène publique et privée* (1826, in-8°), qui a eu plusieurs éditions : *De l'onanisme et d'autres abus vénériens* (Paris, 1835, in-8°).

DESLANDES (Paulin), auteur dramatique français, mort en 1866. Il fut, dans sa jeunesse, chanteur à l'Opéra-Comique. Une maladie lui ayant enlevé la voix, il se mit à composer des pièces de théâtre. Dans cette nouvelle carrière, il n'a jamais pris le premier rang; toutefois il a eu quelques succès, surtout dans le genre populaire, qu'il cultivait avec une prédilection marquée. On a de lui de nombreux vaudevilles, parmi lesquels on doit citer les *Deux anges gardiens*, qui obtinrent une vogue longtemps soutenue. Citons encore le *Jeu du cœur*, en trois actes (Folies-Dramatiques, 1855); la *Rosière de quarante ans*, un acte (théâtre Déjazet, 1862); *Pataud*, un acte (Variétés, 1863); la *Dernière grisette*, trois actes (Folies-Dramatiques, même année), etc. Paulin Deslandes a fait aussi quelques excursions dans le drame et dans la comédie : la *Fille du paysan*, drame en cinq actes, en collaboration avec Bourget et Dupeuty; les *Ouvrières de qualité*, comédie en cinq actes, en société avec M. Louis d'Anthoine (Odéon, 1863). Cette dernière pièce ne garda que peu de temps l'affiche. Rappelons aussi du même auteur les *Spectres de l'aurore*, légende allemande en deux actes et trois tableaux, représentée sur le théâtre Déjazet en 1863. Paulin Deslandes vivait modestement à la campagne lorsqu'il succomba prématurément des suites d'une fluxion de poitrine.

DESLANDES (Raymond), auteur dramatique français, né à Yvetot en 1825. Il fit ses études au collége de Rouen et vint ensuite à Paris dans le but de faire son droit; mais il ne tarda pas à être entraîné vers la littérature, qu'il ne put embrasser librement qu'après une assez longue résistance de sa famille. Ses premiers essais eurent lieu dans les petits journaux; puis il tenta d'aborder le théâtre et écrivit, en collaboration avec divers auteurs, une série de pièces dont quelques-unes ont été favorablement accueillies. Nous citerons : les *Trois Racan*, comédie en un acte, avec M. Durantin; la *Terre promise*, vaudeville, avec le même et M. J. Petit; le *Château des Tilleuls*, drame en quatre actes, avec MM. Decourcelle et Rolland; *Méridien*, vaudeville, avec MM. Clairville et Pol Mercier (1852); *Eva*, avec M. Montjoie (1854); *On dira des bêtises*, avec MM. Labiche et Delacour (1855); la *Femme d'un grand homme*, comédie en cinq actes, avec M. Durantin (Odéon, 1855). En collaboration avec Louis Lurine, il a composé les quatre vaudevilles suivants : l'*Amant aux bouquets* (Palais-Royal), *Madame Bijou*, le *Camp des révoltées*, et la *Boîte d'argent* (1856); puis, les *Comédiennes*, comédie en quatre actes. On lui doit encore : le *Marquis Harpagon*, comédie en quatre actes (Odéon, 1862); les *Scrupules de Jolivet*, vaudeville en un acte (Variétés, 1862), ouvrages qu'il a signés seul; *Un mari qui lance sa femme*, comédie en deux actes (Gymnase, 1864), avec M. Labiche, etc.

DES LANDES (André DAULIER), voyageur français. V. DAULIER.

DES LAURIERS, dit **Bruscambille**, comédien français. V. BRUSCAMBILLE.

DESLIONS (Antoine), théologien flamand, né en 1590 à Béthune, mort en 1648. Il appartenait à la société de Jésus. Après avoir enseigné quelque temps les humanités, il s'adonna avec succès à la prédication. Son éloquence le fit nommer prédicateur ordinaire du cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas. On a de lui des poésies latines et une *Histoire de l'institution, règles, exercices et priviléges de l'ancienne et miraculeuse confrérie des charitables de Saint-Eloi* (Tournay, 1643, in-12).

DESLOGES ou **DES LOGES** (Marie BRUNEAU), femme célèbre par son esprit, née à Pau en 1671, disent quelques biographes, et morte aux environs de la même ville, le 7 juin 1641. L'hôtel de Rambouillet fut, et à coup sûr est resté, le plus célèbre entre tous les salons, toutes les ruelles littéraires, et c'est à juste titre, d'abord parce qu'il est le premier en date, ensuite parce que jamais en aucun autre lieu ne se rencontrèrent à la fois plus de beaux et de grands esprits, et que, partant, nulle autre part la causerie, ce besoin tout français, et qui, après les grandes guerres civiles du XVIe siècle, se fit tout à coup sentir, ne fut plus vive, plus enjouée, plus spirituelle. Cependant, à l'exemple des réunions de la petite rue Saint-Thomas-du-Louvre, bientôt se formèrent d'autres salons, et quelques-uns appartiennent à notre histoire littéraire; citons ceux de Bregy, de Chevreuse, de Cornuel, de Scudéry; notons encore celui de Mme Desloges.

Mariée, en 1599, à Charles de Rechignevoisin, qui, en 1603, devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, elle fut introduite dans toutes les sociétés brillantes d'alors. Bientôt elle y fut remarquée, recherchée, adulée pour sa beauté, mais aussi, mais surtout pour son esprit plein de grâce et de naturel, et derrière lequel on devinait une instruction peu commune aux personnes de son sexe. Mme Desloges, un jour, eut la fantaisie d'avoir, elle aussi, son salon, son cercle, et à peine en eut-elle ouvert les portes que tout ce qu'il y avait de galant à la cour et de poli parmi les beaux esprits du siècle sollicita l'honneur d'y être admis. « Elle a fait, dit Conrart, sa demeure à Paris et à la cour durant vingt-trois et vingt-quatre ans, pendant lesquels elle a été honorée, visitée et régalée de toutes les personnes les plus considérables, sans en excepter les plus grands princes et les princesses les plus illustres.... Toutes les muses semblaient résider sous sa protection ou lui rendre hommage, et sa maison était une académie d'ordinaire. Il n'y a aucun des meilleurs auteurs de ce temps, ni des plus polis du siècle, avec qui elle n'ait eu un particulier commerce et de qui elle n'ait reçu mille belles lettres, de même que de plusieurs princes et princesses et autres grands. Il a été fait une infinité de vers et autres pièces à sa louange. » De toutes ces pièces dont parle Conrart, citons un sixain de Malherbe, au dire de Tallemant des Réaux, qui prétend l'avoir lu sur la première page de l'album de Mme Desloges :

> Ce livre est comme un sacré temple
> Où chacun doit, à mon exemple,
> Offrir quelque chose de prix;
> Cette offrande est due à la gloire
> D'une dame que l'on doit croire
> L'ornement des plus beaux esprits.

Il paraît que Mme Desloges ne s'occupa pas seulement du soin de *dévulgariser* la langue, ainsi qu'on disait en langage de précieuse; elle se mêla aussi de politique. Quelle femme un peu en vue ou par sa naissance ou par son esprit ne s'en mêlait point sous les règnes de Richelieu et de Mazarin? Elle en fut punie en 1629 par un exil qui se prolongea jusqu'en 1636. A cette époque, elle revint à Paris; mais très-âgée déjà (elle avait soixante-cinq ans) et très-souffrante, elle fut bientôt obligée de reprendre le chemin de Pau, son pays natal, aux environs duquel elle mourut cinq ans après.

DESLOIX (Jean), théologien et dominicain flamand, né à Tournehem, près de Saint-Omer, vers 1568, mort en 1658. Il acquit un certain renom comme prédicateur, devint, en 1619, provincial de son ordre, puis fut nommé, en 1623, inquisiteur à Besançon, fonctions qu'il remplit pendant vingt-huit ans. Ses principaux écrits sont : *Speculum inquisitionis Bisuntinæ* (Dôle, 1628, in-8°), et l'*Inquisiteur de la foi représenté* (Lyon, 1634, in-8°).

DESLON (Charles), médecin français, mort en 1786. Il était régent de la Faculté de médecine de Paris, et premier médecin du comte d'Artois. Ayant embrassé la doctrine de Mesmer, il faillit être rayé du tableau de la Faculté. Il se brouilla par la suite avec Mesmer lui-même. On a de Deslon : *Observations sur le magnétisme animal* (Londres, 1780, in-12), et *Lettre à M. Philip, doyen de la Faculté de médecine* (La Haye, 1782).

DESLYONS (Jean), théologien français, né à Pontoise en 1615, mort à Senlis en 1700. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, puis devint doyen et théologal de Senlis (1638). Lors de la condamnation d'Arnauld (1656), Deslyons refusa d'y souscrire, et fut, pour ce motif, rayé du tableau de la Faculté de la Sorbonne. Il était fort instruit, mais d'une humeur bizarre et chagrine. Deslyons a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Discours ecclésiastique contre le paganisme du Roy boit* (Paris, 1664, in-12); *Lettre à M. de Bragelongne* (Paris, 1698), contre l'introduction de la musique et des instruments dans les cérémonies de l'Eglise, etc.

DESLYS (Charles), littérateur et auteur dramatique, né à Paris vers 1820. Comme romancier, malgré le nombre et la rapidité de ses productions, Charles Deslys a su garder un bon rang dans la presse parisienne. C'est un de ceux dont les feuilletons, sans être des chefs-d'œuvre, plaisent par leur verve ou amusent par leurs complications. D'abord séduit par le théâtre, à la suite d'un voyage en Italie, il parut sur plusieurs scènes du midi de la France, tantôt comme acteur, tantôt comme chanteur. Une bluette qu'il fit paraître en 1846, les *Bottes vernies de Cendrillon*, révéla ses instincts littéraires. Le

succès qu'obtint ce petit ouvrage détermina M. Deslys à suivre cette voie. Cependant les préoccupations de l'époque, tournées entièrement vers la politique, l'enlevèrent pendant quelque temps au genre qui lui était propre, le roman. Il publia, en collaboration avec M. Savinien-Lapointe, les *Prolétariennes* (1848), puis une *Histoire de Février*, qui parut dans le *Courrier français*. Depuis lors, il a donné un assez grand nombre de nouvelles, insérées dans divers recueils, des romans et des pièces de théâtre. Parmi ses romans, nous citerons : la *Mère Rainette* (1851, 4 vol. in-8°); la *Millionnaire* (1852, 2 vol. in-8°); la *Dernière grisette* (1853); *Mlle Bouillabaisse* (1853, 3 vol. in-8°); *Rigobert le rapin* (1854, 4 vol.); *Un zouave* (1856); les *Compagnons de minuit* (1857, 3 vol.); *Fanfan la Tulipe* (1858); la *Jarretière rose* (1858); *Nos grisettes* (1859); la *Fiancée de la mort* (1859); la *Marchande de plaisirs* (1860, 2 vol.); l'*Amour qui pleure et l'amour qui rit* (1861); le *Canal Saint-Martin* (1862, 7 vol. in-8°); les *Récits de la grève* (1863); l'*Héritage de Charlemagne* (1864); la *Majorité de Mlle Bridot* (1865); le *Rachat du passé* (1867), etc. Toutes ces productions, d'une valeur inégale, attestent un esprit fertile, ingénieux, habile à susciter l'intérêt et l'émotion, et doué de ce talent d'observation sans lequel restent stériles les plus riches qualités du romancier. Au théâtre, Ch. Deslys a donné : les libretti de deux opéras-comiques, les *Fiançailles des roses* et *Flore et Zéphire;* un mélodrame en cinq actes, le *Pont rouge* (1858), en collaboration avec MM. Barbara et Decourcelle; un vaudeville en un acte, *Un appartement à louer* (1862), etc. Les œuvres de M. Deslys ne manquent ni d'imagination ni de verve; mais son style, surtout dans ses romans, se ressent d'une production trop hâtive. Ajoutons toutefois qu'il n'y a pas de réserve à faire sur le fond, où se trouve toujours une pensée morale qui ne gâte pas l'intérêt et ne nuit à aucun de ces développements où il est permis à l'imagination de se donner carrière.

DESMA ou **DESNA**, rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, à 6 kilom. N.-E. de Jelnia, coule d'abord du N.-O. au S.-E., entre dans le gouvernement d'Orel, où elle arrose Briansk, puis, se dirigeant vers le S.-O., passe à Trubczewsk, entre dans le gouvernement de Tchernigov, qu'elle traverse dans toute son étendue du N.-E. au S.-O., et se jette dans le Dniéper à 7 kilom. au-dessus de Kiev, après un cours de 900 kilom., dont 800 sont navigables. C'est l'affluent le plus considérable du Dniéper; ses eaux, très-poissonneuses et très-limpides, sont continuellement sillonnées de barques, qui transportent des vivres, des produits manufacturés et du sel.

DESMAHIS (Joseph-François-Edouard DE CORSEMBLEU), poëte français, né en 1722 à Sully-sur-Loire, mort en 1761. Son père, qui occupait un poste élevé dans la magistrature de l'Orléanais, le destinait à la même carrière; mais bientôt, laissant là Cujas et Barthole, le jeune Desmahis s'abandonna sans réserve à la vocation éveillée en lui par les souvenirs poétiques épars dans les lieux qu'il habitait et que ravivait encore la présence de celui qui était alors le demi-dieu de la poésie. Voltaire, en effet, habita quelque temps le château de Sully-sur-Loire, où, avant lui, Chapelle, Chaulieu et Fontenelle étaient venus chercher des inspirations. Il vit le jeune adepte des Muses, encouragea ses premiers essais et lui prédit un brillant avenir. Ce fut donc sous les auspices de l'auteur de la *Henriade* que Desmahis vint à Paris, où tous les salons lui furent ouverts et où ses débuts furent accueillis avec un succès qui justifia la prédiction de Voltaire. Il ne pouvait guère en être autrement, car nul n'eût osé contredire celui que tous encensaient alors, et qui adressait à Desmahis les vers suivants :

Le crépuscule de mes jours
S'embellira de votre aurore.
Je dirai : je fus comme vous.
C'est beaucoup me vanter peut-être,
Mais je ne serai point jaloux;
Le plaisir permet-il de l'être ?

Après avoir fait paraître un grand nombre de poésies fugitives, qui, bien que fort inférieures à ce que l'on pourrait attendre d'un auteur si vanté, sont encore la meilleure partie de son bagage littéraire, Desmahis se décida à aborder le théâtre. Il donna, en 1750, une petite comédie en un acte et en vers, intitulée : le *Billet perdu* ou l'*Impertinent*, qui eut à son apparition un succès éclatant, assez difficile à justifier. On y trouve une versification coulante et spirituelle, des détails assez piquants, mais pas l'ombre d'intrigue, de situations scéniques, aucun caractère tracé ou seulement esquissé, rien, en un mot, de ce qu'il faut pour le feu de la rampe. L'*Impertinent* est tout au plus un *proverbe*, bon à jouer dans un salon, entre des paravents.

La Harpe a sainement jugé cette bluette, en disant que c'était une « dissertation sur la fatuité, un recueil de maximes et d'épigrammes. » Le critique ajoute : « Il y en a d'assez jolies pour qu'on désirât de les trouver ailleurs; il y en a qui seraient mauvaises partout.... »

Desmahis a écrit deux autres petites comédies, qui n'ont point été représentées; ce sont : l'*Inconséquent* et l'*Honnête homme*. Il mourut prématurément au moment où il terminait ce dernier ouvrage.

Le *Voyage d'Eponne*, plus connu sous le nom de *Voyage de Saint-Germain*, est une de ces mille boutades produites par le trop célèbre *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*. M. Sainte-Beuve dit à propos des œuvres de ces deux agréables rimeurs : « On a eu des voyages en vers et en prose sur le même ton et d'après le même patron; La Fontaine, Regnard, Hamilton, Le Franc de Pompignan, Desmahis, Voltaire, Boufflers, Bertin, Parny (j'en oublie encore) se sont mis à voyager en vers et en prose, en se ressouvenant plus ou moins du premier modèle, et il en est résulté un genre artificiel et factice. Et pourquoi aussi un genre s'avise-t-il de sortir d'une boutade heureuse ? » Parmi les oubliés de Sainte-Beuve indiquons, en passant, Campenon, auteur du *Voyage de Grenoble à Chambéry*.

Desmahis a fait dans l'*Encyclopédie* les mots *fat* et *femme;* mais, au lieu d'articles de fonds, ce sont là plutôt de mauvais essais de satire, où il a cherché à être piquant et spirituel et n'a réussi qu'à être prétentieux, frivole et sans originalité.

On a publié, en 1763, les *Œuvres diverses* de Desmahis (Genève-Paris, 1 vol. in-12). Plus tard, M. de Tresseol donna une autre édition, qui paraît complète (Paris, 1778, 2 vol. in-12).

Desmahis était doué d'un heureux caractère, d'une humeur douce, aimable, bienveillante et sensible. Il haïssait la satire et les satiriques, prisait l'amitié et la fraternité entre écrivains. On lui attribue un mot très-juste, qu'un autre poëte (le marquis de Belloy) a réédité de nos jours, à propos des conflits du prétendu *Trésor littéraire de la France*, œuvre cléricale et partant antilibérale : « Si l'union et l'harmonie régnaient parmi les gens de lettres, ils seraient, malgré leur petit nombre, les maîtres du monde. »

Rien n'est plus vrai, mais essayez donc de gouverner les citoyens de la république des lettres, de mettre d'accord tant de médiocrités envieuses, tant de rivalités jalouses, tant de vanités irritables! Les douze travaux d'Hercule ne nous semblent qu'un simple petit exercice hygiénique en comparaison.

Rappelons encore un mot qui fait honneur à Desmahis : « Lorsque mon ami rit, disait-il, c'est à lui à m'apprendre le sujet de sa joie; lorsqu'il pleure, c'est à moi à découvrir la cause de son chagrin. » Nous avons déjà rappelé qu'il n'aimait pas la satire. Un jeune poëte lui ayant lu un écrit de ce style : « Abandonnez pour jamais ce malheureux genre, lui dit-il, si vous voulez conserver avec moi quelque liaison; encore une satire, et nous rompons ensemble. »

Son cœur, doux et honnête, aimait à s'épancher avec ses amis. « Content, s'écriait-il, de vivre avec les grands hommes de mon siècle dans le cercle de mon amitié, je n'ambitionne point d'être placé auprès d'eux dans le temple de mémoire. »

Pour finir, nous citerons deux des plus charmantes pièces de notre auteur :

Souvent je me suis dit en relisant Homère :
Ménélas et Pâris étoient bien fous tous deux
D'armer tant de bras généreux
Pour la possession d'une beauté légère.
Eglé, dès que j'ai pu vous entendre et vous voir,
Ils ont cessé de me surprendre :
Si j'étois Ménélas, je voudrois vous ravoir;
Et, si j'étois Pâris, je ne pourrois vous rendre.

N'est-ce pas fort agréablement tourné?

Passons maintenant au *Lendemain de noce*, dont nous ne donnerons que les fragments les plus remarquables :

Toi qui, vrai, riant et facile,
Peignis des fêtes sous l'ormeau,
Tityre enflant un chalumeau,
Eglé dansant d'un pas agile,
Et Silène sur un tonneau,
Teniers, viens tracer ce tableau;
La nature, à ton art docile,
Semblait naître sous ton pinceau.

Ce morceau est trop long pour que nous le donnions en entier; voici le passage qu'on cite toujours :

La jeune épouse de la veille,
Tout à la fois pâle et vermeille,
Avoit encor l'air étonné;
Et, tout ensemble heureuse et sage,
Laissoit lire sur son visage
Le plaisir qu'elle avoit donné.
Sa simplicité la décore
Mieux que le plus riche appareil;
Son époux la regarde encore,
Ivre d'amour et de sommeil;
Son bonheur naissant se déploie
Sur son front fier et radieux;
Et le dieu qui ferme ses yeux
N'en a point éclipsé la joie....

Teniers a peint deux tableaux d'un merveilleux réalisme : les *Accords flamands* et le *Lendemain des noces*, qui forment pendants. Evidemment Desmahis a essayé de s'inspirer du dernier de ces chefs-d'œuvre de vérité, mais il n'a pu dépouiller le style du XVIIIe siècle, et à la place des grosses paysannes flamandes, vêtues en maritornes, et des bonshommes rustiques s'ébattant à la suite des ripailles nocturnes dans la cour de la métairie, il nous montre les Grâces et les Ris, le petit chapeau coquet des pastourelles de convention, les atours d'opéra-comique, costume obligé des *Céladons* et des *Astrées*.

A propos de Teniers tomber dans d'Urfé... voilà qui doit paraître assez étrange, mais qui le deviendra moins si l'on réfléchit que le XVIIIe siècle n'avait aucune idée de la couleur locale et ne se scandalisait nullement de voir les nymphes et les faunes venir danser sur la scène avec des paniers et des bouffants tout couverts de gaze et bouillonnés avec des rubans.

DESMAILLOT (François-Antoine EVE, dit), auteur dramatique français. V. EVE.

DESMAISEAUX (Pierre), critique et historien français, né en Auvergne en 1666, mort à Londres en 1745. Il s'était réfugié dans cette ville après la révocation de l'édit de Nantes, et y était devenu secrétaire de la Société royale. C'est là à peu près tout ce que l'on connaît de la vie de cet écrivain, qui fut lié intimement avec Saint-Evremond et Bayle. Il avait lui-même écrit la *Vie de Saint-Evremond* (La Haye-Rouen, 1711, in-4°) et celle de *Bayle* (La Haye-Rouen, 1722, 2 vol. in-12). On a encore de lui : *Vie de Boileau-Despréaux* (Amsterdam, 1712, in-12); *Life of John Hales and Chillingevorth* (Londres, 1719, in-8°); *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon*, traduite de Kempfer (La Haye, 1729, 2 vol. in-fol.); *Scaligerana*, *Thuana*, *Perroniana*, *etc.* (Amsterdam, 1740, 2 vol. in-12). Il a en outre édité les *Œuvres diverses de Bayle* (1727-1731, 4 vol. in-fol.) et les *Lettres de Bayle, publiées sur les originaux* (1729, 3 vol. in-12). Mais c'est son édition des *Mélanges curieux de Saint-Evremond* (1706, 2 vol. in-12) qui est son meilleur titre littéraire. Cette publication n'était pas facile et demandait beaucoup de délicatesse et de ménagements. Saint-Evremond écrivait au jour le jour, ses opuscules circulaient au hasard dans les salons : il fallait recueillir, condenser ces matériaux épars, rétablir beaucoup de ces manuscrits, qui avaient été altérés, et ne pas se laisser prendre aux nombreuses imitations que l'on faisait de l'auteur en vogue. Desmaiseaux n'eut pas toujours toutes les lumières nécessaires pour un pareil travail. Dans son recueil on trouve plusieurs pièces indignes de Saint-Evremond, et qui ne sont pas de lui. Desmaiseaux eut en outre le tort de ne pas émonder les pages dont il surveilla l'impression; quelques coups de ciseaux eussent été nécessaires, et l'ouvrage tout entier eût gagné à cette sévérité de bon aloi; mais, tel qu'il est, ce recueil n'en est pas moins un ouvrage précieux, qui est encore aujourd'hui estimé des spécialistes et consulté avec fruit à cause des excellentes critiques qu'il renferme. L'annotateur Sylvestre, venu après Desmaiseaux, n'a fait que copier ce dernier.

DESMAISONS (Pierre-Emile), lithographe, né à Paris en 1812. Il étudia la peinture à l'Ecole des beaux-arts, reçut les leçons de Granger et de Guillon-Lethière, exposa des portraits et des tableaux, puis s'adonna avec succès à la lithographie. Parmi ses productions en ce dernier genre, nous citerons : *Milton dictant le* Paradis perdu (1833); l'*Absence du maître; Christine à Fontainebleau;* le *Cabinet de Linné;* l'*Hiver*, et surtout ses planches d'après Vidal : l'*Amour de soi-même*, *Eva*, *Frasquita*, *Noémi*, *Marinette*, *Fatanitza*, l'*Ange déchu*, une *Larme de repentir*, etc. En 1848, M. Desmaisons entreprit, avec M. Jacob, de donner les portraits de tous les membres de la Constituante, sous le titre de *Galerie des représentants du peuple*. Depuis lors il a exposé : *Christophe Colomb et l'Amérique*, d'après le groupe de Revelli; *Mariette; Olympia;* le *Comte Boulay de la Meurthe* (1859); le *Repas; Edith; Hélène*, d'après Vidal (1861); la *Leçon de tambour* et la *Leçon de flageolet*, d'après E. Frère, etc. M. Desmaisons a obtenu une première médaille en 1848, et la croix de la Légion d'honneur en 1863.

DESMAISONS (Pierre DE CASE, dit), théologien français. V. CASE (de).

DESMAISONS (Jacques LESCÈNE), écrivain français. V. LESCÈNE.

DESMAN s. m. (dè-sman). Mamm. Mammifère insectivore, qui habite les endroits voisins des rivières ou des fleuves.

— **Encycl.** Mamm. Les *desmans*, *rat musqué de Russie*, *mygale moscatus* de Cuvier, sont des animaux analogues pour les mœurs et les habitudes à notre rat d'eau, dont ils ont deux fois la taille. Ils creusent sur le bord des ruisseaux et des rivières, des galeries souterraines dont l'ouverture est sous l'eau, mais dont une portion est assez élevée pour n'être jamais submergée; ces galeries ont parfois jusqu'à quinze mètres de long. Les *desmans* ont les pieds de derrière palmés, et leur queue, plus ou moins comprimée, leur sert comme de rames : aussi nagent-ils très-facilement. Leur nourriture consiste en insectes, vers, sangsues et racines de nymphæa. On ne les trouve jamais réunis en troupes, mais toujours isolés ou par couples. Ils ne se montrent presque jamais sur la terre ferme, mais se tiennent dans l'eau, ayant seulement soin de faire sortir au dehors l'extrémité de leur trompe pour respirer. Ils ont le corps allongé, couvert de poils très-doux, tantôt soyeux et irisés, tantôt duveteux et formant une sorte de bourre. Les pattes, ont cinq doigts armés d'ongles robustes. Les *desmans* répandent en tout temps une forte odeur de musc. Cette liqueur provient d'un liquide que secrètent une trentaine de cryptes glanduleux, de la grosseur d'un petit pois, disposés en double rang sous la base de la queue. Ces animaux ne sont pas sujets à l'engourdissement hibernal, mais on les trouve quelquefois prisonniers sous la glace. Le système dentaire compte quarante-quatre dents. Les incisives supérieures intermédiaires sont triangulaires, très-fortes, aplaties; les inférieures, petites, égales entre elles; les canines, moyennes, coniques, non distinctes par la forme des incisives latérales et des premières molaires. Les narines sont placées à l'extrémité d'un long prolongement figurant une trompe très-mobile dans tous les sens et douée d'une grande sensibilité. L'ensemble du squelette rappelle celui des musaraignes, avec lesquelles on les a confondus jusqu'à Cuvier; mais la tête se rapproche plus des condylures par son crâne large, déprimé, tout à fait lisse, et son arcade zygomatique complète et filiforme. Les vertèbres coccygiennes, au nombre de vingt, cannelées par des sillons longitudinaux et sans trace d'apophyses, décroissent peu à peu de longueur et de diamètre, de manière à constituer une queue conique, très-pointue. Le thorax, très-court, conique, est fortement dilaté en arrière, élargi sur les côtés et déprimé comme dans les taupes. Ce genre comprend deux espèces : celle de Russie et celle des Pyrénées. Le *desman* de Russie (*Mygale moscovitus*, Geoff.; *Sorex moscatus*, Pallas; *Mus aquatilis*, Clusius; *Castor moscatus*, Linné) « est presque aussi gros qu'un hérisson, noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous, la queue d'un quart moins longue que le corps; fort commun le long des rivières et des lacs de la Russie méridionale. » (Cuvier.) Son pelage est formé de longues soies et d'un feutre doux et moelleux, caché en dessous. La queue est toute parsemée d'écailles dont les interstices sont hérissés de poils courts et roides; elle est aplatie latéralement et l'animal s'en sert pour diriger sa marche dans l'eau. La trompe est couverte de soies droites et les bords de la bouche pourvus de barbes très-longues dirigées en arrière. Muni d'un muscle peaucier très-fort, le *desman* s'en sert pour contracter ou dilater son corps, comme les poissons se servent de leur vessie natatoire, afin d'établir dans l'eau les différents équilibres. Pallas, qui a écrit sur ces animaux un mémoire fort intéressant, dément complétement Buffon qui fait habiter les *desmans* en Laponie. Cet auteur parvint avec beaucoup de peine à s'en procurer plusieurs vivants, ce qui lui permit de se livrer à de nombreuses expériences. Dans l'eau, le *desman* barbote comme un canard; il se meut constamment avec une extrême agilité; son ouïe est obtuse; peut-être aveugle, il distingue à peine la nuit du jour. Les moustaches qui hérissent la trompe se dressent en avant quand elle est active. Au moindre contact, il reconnaît l'objet en y portant la trompe, sans cesse agitée très-vite et dans tous les sens. Il ne peut souffrir d'être à sec et cherche alors à s'échapper. Il ne crie que quand on le tourmente, et aussitôt menace de la gueule. Il s'assied sur son derrière pour reconnaître; souvent il replie sa trompe dans sa bouche pour la lécher. Il n'est pas nocturne, se couche le soir, s'agite et change de place en dormant. L'eau lui est si indispensable, que Pallas n'en a pu garder vivant plus de trois jours. L'odeur de sa queue et ses excréments empoisonnent bientôt l'air où on le tient. Cette odeur est si forte qu'un thermomètre dont s'était servi Pallas pour en reconnaître la température, qui est de 98° Farenheit, en resta imprégné quatorze ans. La quantité de nerfs de la cinquième paire qui se rend à la trompe en fait l'organe du toucher, peut-être le plus délicat qui existe. Les nerfs olfactifs sont également très-gros, ainsi que leurs lobes. Les clavicules, l'omoplate et les bras sont proportionnés comme dans la taupe. Il a treize vertèbres dorsales dont les trois dernières seulement ont des apophyses épineuses, six lombaires, cinq sacrées et vingt-six caudales (A. Desmoulins, *Dict. d'hist. nat.*).

— *Desman des Pyrénées* (*Mygale pyreneica*, Geoff.). Cette espèce, moitié plus petite que la précédente, présente une conformation qui indique des habitudes moins aquatiques. Le *desman* des Pyrénées est de découverte assez récente. Sa taille est un peu plus de la moitié de celle du précédent; son pelage est brun en dessus et d'un gris argentin en dessous; il a sur les côtés de la tête de fortes moustaches. Il habite le versant septentrional des Pyrénées; on le trouve surtout dans les petites rivières des environs de Tarbes, où il a été vu pour la première fois par M. Desrouais. Moins aquatique et ayant la queue moins comprimée que le *desman* de Russie, il est essentiellement insectivore, et répand une odeur très-forte et très-tenace. Les différences qu'il présente avec l'autre espèce ont porté M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire à en faire le type d'un genre distinct, sous le nom de *mygaline;* cette manière de voir n'a pas été adoptée. Le *desman* des Pyrénées a été pendant longtemps fort rare; maintenant il commence à se répandre dans les collections. On en a trouvé des débris fossiles dans les terrains tertiaires du Gers.

— Paléont. Les *desmans* sont des mammifères insectivores, de la tribu des soriciens. Ils se distinguent facilement des musaraignes par leur museau allongé et par leurs mains plus larges et plus robustes. Les incisives inférieures sont relevées, avec une petite accompagnant la grande. Ils ont onze dents de chaque côté de chaque mâchoire. On a trouvé une partie de l'humérus d'un de ces animaux; cet os montre l'existence d'une espèce très-voisine du *desman* des Pyrénées; un peu plus développé que les os analogues de l'espèce vivante, il a l'apophyse d'insertion du muscle pectoral un peu moins prononcée. Dans une autre espèce, l'humérus est comprimé d'avant en arrière, et la crête deltoïdienne tout à fait marginale interne. L'angle de la mâchoire est très-développé et l'apophyse coronoïde très-courbée. Cet animal appartient au miocène d'Auvergne.

DESMANTHE s. m. (dè-sman-te — du gr. *desmos*, lien; *anthos*, fleur). Bot. Genre de légumineuses de l'Amérique du Sud : *Le* DESMANTHE *effilé et le* DESMANTHE *à petites gousses se cultivent en serres chaudes.*

DESMARAIS (Régnier), littérateur et grammairien français. V. RÉGNIER.

DESMARCHAIS (le chevalier RENAUD), navigateur français de la première moitié du XVIIIe siècle. Il avait, à plusieurs reprises, commandé des vaisseaux de la compagnie des Indes, lorsqu'il quitta le Havre, en 1724, sur la frégate l'*Expédition*, dont il était capitaine, et fit voile pour l'Afrique. Il explora avec le plus grand soin une partie de la côte de ce continent, fit un chargement de nègres qu'il alla vendre dans la Guyane, et revint en France en 1726. Ce fut alors que Desmarchais entra en relation avec le P. Labat. Il lui confia ses observations, ses notes, ses dessins, et celui-ci publia, d'après ces documents, le *Voyage du chevalier Desmarchais en Guinée, dans les îles voisines et à Cayenne, fait en* 1724, 1725 *et* 1726 (Paris, 1730).

DESMARES (Toussaint-Gui-Joseph), prédicateur et écrivain français, né à Vire en 1599, mort en 1687. Il entra fort jeune chez les oratoriens, où il étudia sous la haute direction de Saint-Cyran et de Bérulle, puis se livra avec un éclatant succès à la prédication (1638-1643). Partisan de la doctrine de Jansénius sur la grâce, il l'exposa avec une éloquence qui attira aussitôt l'attention, lui fit interdire la chaire et lui valut un ordre d'exil à Quimper. En 1653, Desmares fut chargé, avec Lane et de Saint-Amour, de se rendre à Rome pour y défendre le jansénisme. Il prononça à ce sujet un long discours devant Innocent X, sans parvenir à faire triompher sa cause, retourna en France et se vit contraint de se cacher jusqu'en 1668, époque où l'archevêque Péréfixe le fit venir à Paris pour y prêcher. Mais la haine de ses adversaires était loin d'être assoupie. Il se vit de nouveau contraint de quitter cette ville et trouva un refuge chez le duc de Luynes, puis chez le duc de Liancourt, où il mourut. On a de lui plusieurs écrits de controverse, et son *Discours sur la grâce efficace*, prononcé en 1653 devant Innocent X.

DESMARES (Nicolas), acteur français, né en 1653, mort en 1714. Il devait le jour à une famille très-distinguée. Le grand-père de cet acteur était président au parlement de Rouen; il déshérita son fils parce que ce dernier s'était marié sans son consentement. De ce mariage sortirent Desmares et Mme Champmeslé, qui, se trouvant sans fortune, embrassèrent l'état de comédien. Desmares avait reçu une bonne éducation, il était bien fait et intelligent : c'est dire qu'il acquit promptement la faveur du public des provinces. « Desmares et sa femme, Anne Dennebaut, allèrent à Copenhague, où ils furent reçus dans la troupe des comédiens français du roi de Danemark, dit un biographe. Ils plurent tant à cette cour que le roi et la reine tinrent sur les fonts de baptême une fille dont Mme Desmares accoucha en 1682, et qui fut depuis très-célèbre à la Comédie-Française. Mme Champmeslé était restée à Paris; elle y jouissait du plus grand succès. Comme elle aimait beaucoup son frère, elle le rappela de Copenhague, et obtint du roi Louis XIV qu'il fût reçu sans début, le 28 mars 1685, dans la troupe dont elle faisait l'ornement. » Cette réception n'était pas de nature à plaire au parterre de la Comédie, qui se méfiait avec raison du bon goût de la cour. Mais l'événement prouva que, par hasard, l'artiste favorisé pouvait plaire à tout le monde. Desmares jouait avec aisance et esprit; sa tenue et ses gestes étaient d'un naturel parfait, et sa diction rappelait celle des meilleurs comédiens de l'époque. Il excellait surtout dans les rôles de paysans, et ce fut pour lui que Dancourt composa la majeure partie de ceux qu'il introduisit dans ses pièces. Desmares avait un jeu de physionomie et des intonations rustiques qui produisaient un excellent effet; l'acteur disparaissait pour ne laisser voir que le personnage. Il se retira en 1712, avec une pension de 1,000 livres. Voici la liste des principales créations de Desmares : M. Martin, dans l'*Homme à bonne fortune;* Simon, du *Muet;* Ambroise, du *Flatteur;* Tout-à-bas, du *Joueur;* Thaler, de *Démocrite;* le Suisse, dans le *Double veuvage;* Delorme, dans les *Trois cousines;* Thibaut, dans les *Vendanges de Suresnes*, le *Mari retrouvé*. Il jouait aussi l'ancien répertoire.

DESMARES, auteur dramatique français, mort en 1715. Il était attaché à la maison de Condé. Passionné pour le théâtre, il suivait assidûment toutes les représentations de la Comédie-Française et finit par devenir auteur. Il fit représenter, en 1686, une comédie en un acte et en prose, *Martin Dragon* ou la *Dragonne*, qui obtint du succès. Satisfait d'avoir réussi, Desmares ne voulut pas tenter une seconde épreuve et garda depuis lors un silence prudent.

DESMARES (Christine-Antoinette-Charlotte), actrice française, fille de Nicolas Desmares, née à Copenhague en 1682, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1753. Elle avait à peine huit ans lorsqu'elle commença à jouer de petits rôles à la Comédie-Française, dont son père faisait partie. En 1699, après la mort de la Champmeslé, elle prit le rôle d'Iphigénie que remplissait cette dernière dans la tragédie d'*Oreste*, et eut le bonheur d'y obtenir un succès qui dépassait ses espérances. Elle se distingua ensuite dans ceux d'Hermione, d'*Andromaque*, et d'Emilie, de *Cinna*, et fut reçue quelques mois après pour tenir l'emploi de la Champmeslé. Mlle Desmares avait une figure et une voix charmantes; rien n'était au-dessus de l'intelligence, du feu, de la volubilité, de la gaieté, du naturel exquis qu'elle portait dans ses rôles comiques, car on la chargea aussi de quelques amoureuses dans la comédie. Avant la fureur des pantins, la mode avait mis un bilboquet dans les mains des Parisiens. Cette niaiserie passa même au théâtre, et l'on vit Mlle Desmares s'en amuser, au grand contentement du parterre, dans la comédie intitulée : l'*Amour vengé* (1712). Mlle Desmares prit sa retraite en 1721, à l'âge de trente-huit ans et lorsqu'elle était le plus en faveur auprès du public. Voici la liste de ses principales créations : Rhodope, dans *Esope à la cour;* Arténice, d'*Amasis*, tragédie (1701); *Electre* (1708); Emilie, dans *Cornélie vestale; Ino*, dans la tragédie de La Grange-Chancel (1713); *Athalie*, de Racine (1716); *Sémiramis* (1717); Jocaste, d'*Œdipe*, tragédie de Voltaire; Antigone, des *Machabées*, tragédie de Lamotte; Lisette, du *Légataire universel*, de Regnard; Nérine, du *Curieux impertinent*, de Destouches; Lisette, de l'*Ecole des amants;* Nérine, de la *Réconciliation normande;* Colette, dans les *Trois cousines*, de Dancourt (Mlle Desmares y déployait cette gaieté folle qui faisait un des principaux caractères de son talent); Thérèse, du *Double veuvage*, etc. Cette actrice excella dans les genres les plus opposés, et cela à une époque où la critique était sérieuse et sévère.

DESMARES (Marie), dame CHAMPMESLÉ, actrice française. V. CHAMPMESLÉ.

DESMARES (café). Ce célèbre café, situé à l'angle des rues du Bac et de l'Université, était, à la fin de l'Empire, une des premières maisons de la capitale. Sous la Restauration, elle fournissait les buffets de la cour. C'est assez dire que ce café avait une opinion : il était légitimiste. Des officiers supérieurs des gardes du corps et des chefs de division des divers ministères de la rive gauche s'y rencontraient tous les matins avec les clients de haut parage, tels que le duc de Dalmatie, Perrochel, Montdétour, La Roche-Taillé, le marquis de Villeneuve, le marquis de Clermont Saint-Jean, le duc de Chevreuse et le prince de Montmorency. En 1848, le café Desmares fut le rendez-vous habituel de divers personnages politiques appartenant aux opinions les plus diverses : Lamartine et Pierre Leroux, Lamoricière et Lagrange, Cavaignac et Clément Thomas s'y rencontraient fréquemment, et M. de Falloux y déjeunait parfois à côté de Greppo. Royer-Collard, le député Manuel, Martignac, de Marcellus et Benjamin Constant ont été également les habitués du café Desmares. Jules Sandeau, Ponsard et le peintre Gleyre y sont allés pendant quelque temps. Gustave Planche y a revu et corrigé maintes fois, avant de l'envoyer à l'imprimerie, le manuscrit des articles qu'il donnait à la *Revue des Deux-Mondes*.

Desmares, qui avait donné son nom au café, au XVIIIe siècle, était le frère de Mlle Desmares, la charmante comédienne dont nous avons donné plus haut la biographie. Elle disait de son frère : « Je ne peux pas voir un marchand d'eau chaude. » Et M. Desmares disait de sa sœur : « Je ne peux pas voir une femme qui monte sur la scène. » A la fin de 1867, le café Desmares a fermé ses portes pour cause de fin de bail.

DESMAREST (Nicolas), physicien, géologue et minéralogiste français, né à Soulaines (Champagne) en 1725, mort en 1805. Fils d'un pauvre maître d'école de village, il fit ses études au collége des Oratoriens de Troyes et vint ensuite à Paris, où le Mémoire qu'il publia, en 1753, sur la question de savoir si l'Angleterre et la France avaient été autrefois réunies (ce que démontre la constitution géologique des côtes de ces deux pays), le fit connaître du monde savant et le mit en rapport avec d'Alembert, Turgot, Malesherbes, Trudaine et la duchesse d'Anville, qui le choisit pour accompagner son fils, le duc de La Rochefoucauld, dans plusieurs de ses voyages, principalement en Italie. Plus tard, attaché successivement à divers intendants, il voyagea dans les provinces, de 1757 à 1793, pour étudier nos manufactures, généraliser les innovations pratiquées dans quelques-unes, et propager parmi nous les découvertes et les progrès faits à l'étranger.

Entre autres améliorations pratiques, on lui doit l'importation en Auvergne des procédés usités en Franche-Comté et en Lorraine pour la fabrication des fromages, et l'introduction en France des métiers à tricot usités en Angleterre. Au moment où éclata la Révolution, Desmarest était inspecteur général et directeur des manufactures de France. Destitué, menacé même un instant, il fut bientôt réintégré dans des fonctions analogues; de telle sorte qu'il exerça, pendant près de trois quarts de siècle, une haute influence sur les arts mécaniques.

Malgré ses nombreuses occupations industrielles, Nicolas Desmarest trouva encore les loisirs nécessaires pour l'étude des sciences pures et appliquées, et la publication d'un grand nombre d'ouvrages. Plusieurs écrits importants composés par lui ont été insérés dans les Mémoires de l'ancienne Académie des sciences et de l'Institut de France, dont il fut membre pendant près de cinquante ans, et dans l'ancienne *Encyclopédie méthodique*. On cite, entre autres, son *Dictionnaire de géographie physique*. Mais ceux de ses travaux qui ont le plus contribué aux progrès des sciences géologique et minéralogique, sont ses remarques sur les basaltes et sur diverses autres roches dont il a démontré l'origine ignée, allégation que les recherches modernes ont confirmée de la manière la plus évidente. Sa carte minéralogique et géologique de l'Auvergne est également fort estimée. Nicolas Desmarest avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur vers la fin du premier Empire.

DESMAREST (Anselme-Gaétan), zoologiste français, fils du précédent, né à Paris le 6 mars 1784, mort à Alfort le 4 juin 1838. Dès sa plus tendre jeunesse il se voua à l'étude des sciences naturelles, et suivit les cours de l'école centrale des Quatre Nations. Peu après il fut admis au Prytanée français, et Napoléon, alors premier consul, l'ayant interrogé sur les mathématiques, fut tellement satisfait de ses réponses, qu'il lui accorda une médaille et une petite pension. Employé de la Légion d'honneur à l'époque où Lacépède était chancelier de l'ordre, il vit sa carrière administrative fermée par les Bourbons, en raison de son attachement à la dynastie impériale, et se consacra alors exclusivement à la science, dont il n'avait jamais cessé de s'occuper.

Nommé, en 1815, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, école dans laquelle il occupa pendant vingt-trois ans, successivement ou simultanément, les chaires de zoologie, de physiologie, d'anatomie et de botanique, Gaétan Desmarest a contribué aux perfectionnements importants que la zoologie a reçus depuis le commencement du XIXe siècle. Après des efforts persévérants de plus de vingt années, après avoir donné des observations et des notices importantes sur la taupe du Canada, sur un genre nouveau de rongeurs, celui des capromys, et sur les mammifères, il publia, en 1821 et 1822, sa *Mammologie*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage qui fut longtemps classique, et dans lequel il décrit huit cent cinquante espèces, dont un certain nombre n'avait pas encore été signalé. On possède également de lui : *Histoire et iconographie des tangaras, manakias et todiers; Monographie des perroquets;* les *Planches des reptiles de la faune française; Décades de poissons de l'île de Cuba; Considérations générales sur les crustacés; Histoire naturelle des crustacés fossiles; Mémoire sur la larve d'une cicindèle; Observations sur le Drilus flavescens, le Cochleoctonus vorax et le Botrylle étoilé.* Il a donné aussi, de 1826 à 1832, une édition complète de l'*Histoire naturelle* de Buffon et de celle de Lacépède, et il a ajouté à ses ouvrages les annotations synonymiques nécessaires pour les mettre au niveau de la science actuelle. M. Desmarest était membre titulaire de l'Académie royale de médecine, membre correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France, membre honoraire de la Société entomologique de France, ainsi que de plusieurs sociétés savantes étrangères.

DESMAREST (Ernest-Léon-Joseph), avocat, né à Paris en 1815. Il s'est fait inscrire au barreau de cette ville en 1837, et y a conquis une des premières places par son talent plein de vivacité et de vigueur, et par ses habiles plaidoiries dans de nombreuses affaires politiques. Lors des terribles journées de juin 1848, M. Desmarest, qui était alors lieutenant dans la garde nationale, fit preuve d'un courage qui lui mérita la croix de la Légion d'honneur. Il fut, à la même époque, adjoint au maire du IIe arrondissement. M. Desmarest a été longtemps membre du conseil de l'ordre des avocats, dont il a eu également l'honneur d'être élu bâtonnier. M. Desmarest, qui appartient au parti libéral avancé, est un adversaire déclaré du serment politique. Lors des élections de 1869, des électeurs de la Seine lui ayant offert une candidature au Corps législatif, l'éminent avocat refusa d'accepter et déclara qu'il n'entrerait dans la vie politique active que lorsque le serment politique serait aboli. On a de lui : *De Constantine et de la domination française en Afrique* (1837), en collaboration avec H. Rodrigues, et les *Principes et les hommes, esquisses rétrospectives* (1840, in-8°).

DESMAREST (Eugène), zoologiste et anatomiste français, fils d'Anselme-Gaétan Desmarest, né à Paris le 31 mars 1816. Successivement préparateur de 4e classe au laboratoire d'anatomie comparée du Muséum d'histoire naturelle en 1839, préparateur de 1re classe en 1868, Desmarest, qui a aidé aux travaux des professeurs de la chaire d'anatomie comparée, de Blainville, Duvernoy, Senès et M. Paul Gervais, est aujourd'hui membre des Sociétés de biologie, entomologique de France, d'acclimatation et d'histoire naturelle de Saint-Pétersbourg, des Sociétés entomologiques de Berlin et de Stettin, etc., secrétaire de la Société entomologique de France. Il a, en cette dernière qualité, dirigé la publication de vingt-neuf volumes des *Annales* de cette société, et l'histoire naturelle des insectes lui doit, entre autres progrès, plusieurs moyens d'utiliser ces insectes dans l'agriculture et dans l'industrie.

On cite, parmi ses ouvrages relatifs à la zoologie et à l'anatomie : *Notices sur des insectes ayant perforé des plaques métalliques; Mémoire sur des cas de pathologie du système osseux observés chez un agouti et une civette, suivi de remarques anatomiques sur une espèce d'oiseau; Lettre sur les habitudes d'une anguille conservée en domesticité depuis quarante ans* (1829-1868); *Description de deux nouvelles espèces de buprestides du genre hyperantha; Note sur une disposition anomale des organes génitaux, observée dans l'écrevisse* (*Astacus fluviatilis*); *Description d'un nouveau genre de crustacés* (*Leander*), *de la section des décapodes macroures, famille des salicoques, tribu des palémoniens, suivie d'un tableau synoptique des genres de cette tribu; Notes sur des clichés typographiques percés par l'apate-capucina, sur des creusets de plomb perforés par le callidium sanguineum, sur des trous faits par des dermestes et des anthrènes dans un mur de calcaire grossier; Notes sur des anomalies observées dans un Lucanus cervus n'ayant qu'un seul œil et dans un Melolontha hippocastani à antennes anomales, sur l'emploi de la cétoine dorée comme remède contre la rage, sur quelques règles de la nomenclature entomologique et sur l'irrégularité des noms donnés aux familles des coléoptères.* M. E. Desmarest a en outre collaboré au *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle*, au *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, à l'*Encyclopédie moderne* de Didot, à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle* et à l'*Encyclopédie d'histoire naturelle*.

DESMARESTIE s. f. (dè-ma-rè-stî — du nom du naturaliste *Desmarest*). Bot. Genre d'algues marines.

DESMARETS (Jean), avocat général au parlement de Paris, mort en 1383. Il refusa l'entrée de la ville à Robert le Coq, évêque de Laon, et aux autres partisans de Charles le Mauvais, roi de Navarre, en 1359, fut un de ceux qui signèrent le traité de Brétigny (1360), fit prévaloir, contre les ducs de Berri et de Bourgogne, conformément à l'opinion publique, les prétentions du duc d'Anjou à la régence (1380), et osa, seul parmi les magistrats, rester à Paris pendant la sédition des maillotins, dans le but de maintenir l'ordre (1381) et d'être un intermédiaire entre le peuple et le roi. Cependant, lorsque le jeune Charles VI, de retour de son expédition contre les Gantois, fut entré à Paris et eut comprimé la sédition, au lieu de tenir compte à Desmarets de ses services, il donna l'ordre de l'arrêter, à l'instigation des ennemis que ce magistrat, le plus honoré du parlement, s'était faits par ses vertus mêmes. Desmarets, alors âgé d'environ soixante-dix ans, fut conduit au supplice comme fauteur de la sédition qu'il s'était efforcé d'apaiser. Quand vint son tour de mourir, on lui cria : « Demandez merci au roi, maître Jean, pour qu'il vous pardonne vos fautes. — J'ai servi bien et loyalement le roi Philippe, son bisaïeul, le roi Jean, et le roi Charles, son père, répondit le vieillard; jamais aucun de ces rois n'a rien eu à me reprocher, et celui-là ne me reprocherait rien non plus s'il avait l'âge et la connaissance d'homme. Je n'ai donc que faire de lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut crier merci. »

DESMARETS (Roland), en latin **Maresius**, écrivain, né à Paris en 1594, mort dans la même ville en 1653. Il était frère aîné de Desmarets de Saint-Sorlin. Il suivit quelque temps la profession d'avocat, qu'il abandonna pour s'adonner entièrement à son goût pour les lettres. Roland Desmarets était un érudit, qui se complaisait dans la société d'hommes distingués, notamment du P. Petau, son ancien maître, de Ménage, d'Emeric Bigot, etc. On a de lui, sous le titre de : *Rolandi Maresii epistolarum philologicarum libri duo* (Paris, 1655, in-8°), des lettres latines d'un style élégant et pur, dans lesquelles se trouvent intercalés des vers latins fort bien tournés. Il passait pour un critique habile.

DESMARETS (Samuel), en latin **Maresius**, théologien protestant, né à Oisemont (Picardie) en 1599, mort à Groningue en 1673. Il éprouva, dès ses premières années, un goût si violent pour l'étude, qu'à l'âge de sept ans il avait déjà lu deux fois la Bible en entier. Après avoir fait sa philosophie à Paris, il alla étudier la théologie à Saumur. Consacré au synode de Charenton en 1620, il fut attaché à